

s. 25 L'Institution de wakf dans les sources principales

Kar' a m - e Kerim:

Kur'an - e Kerim:
 Dans le ~~texte~~ Kur'an ^{m'est pas cité} le terme de wakf ni directement
 ni en faisant allusion aux spécialités de cette Institu-
 tion. Seulement il existe de certains âyats, les versets
 sacrés qui ~~est~~ ^{sont} faite des appuis pour ~~le~~ constituer
 et d'évoluer ultérieur de cette institution.

En effet, il y en a plusieurs âgets (verset sacré) dans le Kaïn'an qui stimulent les secours sociaux. Ce secours n'est pas laissé au désir des l'individue, mais ayant été d'un caractère obligatoire. Étant cités ~~de~~ le terme de Zekât, dans le Kaïn'an, certains âgets, ~~dans~~ ^{obligatoire} il semble-t-il d'avoir l'intention de l'impôt de l'État. Au fond, Zekât était un droit ~~qui~~ ^{étant} ~~ayant~~ recueilli par l'État. a l'Ét.

un droit ~~sur~~ ^{est} ~~ayant~~ ^{étant} recueilli par l'État. à l'État,
Donc, le Kur'an a accordé essentiellement,
(au cours des processus historique), les devoirs

On ne s'engage par les institutions
des wakfs. Pourtant on a reconnu aussi
à l'individu de ^{se} participer ~~aux~~ dans les
aides sociales avec l'Etat. En ce qui concerne ~~Par exemple~~

~~Donc~~ l'un a fait prévoir l'aide sociale de
l'accueillir par l'Etat qui recueille
des droits et il ~~doit~~ devrait les dépenser
pour ces objectifs, en même

dans un objet comme suivants :

- a) les pauvres ^{فقراء}
- b) les pauvres non musulmans (^{غير مسلمين})
- c) les salaires pour ceux qui recueillent les impôts (les droits) ^{جباة}
- d) ~~pour ceux~~ qui telles personnes qui doivent être gagnées leurs cœurs, leurs sentiments pour la religion d'Islam
- e) Pour l'affranchissement ^{تحرير} des esclaves et des captives
- f) ~~pour~~ pour ~~sauver~~ dégager ceux qui ne sont incapables de payer leurs dettes ^{endettées et}
- g) pour la voie de Dieu
- h) pour garder ~~et~~ de surveiller ceux qui sont resté en route ^{سالكين}

S. 38

Le caractère juridique de l'affaire du wakf
(de la fondation)

Selon la jurisprudence de l'Islam, le ^{caractère} ~~semp~~ distinctif du ~~sem~~ de wakf, comme ~~un~~ ^{un} liens ou l'ensemble des liens serait de ne pas devenir à posséder, et de l'empêcher d'avoir de possession ou bien d'être possession, est, ~~bien sûr~~, on peut dire, bien sûr, de constituer ^{de créer} une fondation, l'un wakf. Il faut préciser, d'autre part, que l'affaire de créer un wakf ~~est~~ contient d'un caractère d'être d'un côté unique, à savoir,

acte n'est ^{pas} valable et le wakf n'ayant
pas aucune légitimité.

Si une personne se qu'il ~~se~~ aurait crâti l'un
immeuble sur un terrain qu'on a été ^{déjà} wakf
étant conditionné à un certain ^{luyt.} endroit, par
la permission ~~del son~~ Mütevelli de ce wakf,
et ensuite ^{si} cette personne agirait comme
un fondateur en le faisant son autre
wakf ~~à un autre~~ destiné à un autre
objectif, ce ~~sera~~ on le considère juste
et correcte.

et correcte.

(35) Seule écriture ne vaut pas que le wakf soit juste, mais il faut qu'il l'annonce et et de le faire témoigner. Par conséquent celui qui aurait fait un wakf et en s'écrivant ^{un wakf} ~~en~~ ^{name} ~~et~~ en le faisant régler, mais il n'ayant pas de faire lire le wakf ^{et de l'annoncer} name en présence des témoins, ce wakf n'est pas juste.

Le fondateur d'un wakf qui stipulerait la condition selon laquelle l'intérêt du wakf ~~appart~~ ^{appartient} qu'il appartienne à soit lui-même ou bien à son fils, ~~ou~~ ^{car} ce cas ne cause ~~aucunement~~ pas de tout à quelque altération de l'exactitude du wakf.

Après avoir conclu un wakf dont la nécessité
on se ~~comporte~~ ^{procédure} réalise dans deux forme qui suit:
L'une procédure est l'enregistrement, c'est à dire,
après un débat des adversaires devant la justice
le jugement d'un juge à propos de la nécessité
du wakf. Ce débat pourrait être entre le fondateur
et le régisseur (mütevelli) du wakf.
La deuxième procédure à ce sujet le wakf qui
devient par un testament. Lorsque une personne
dirait ^{comme sa dernière volonté} que au cas mon décès ~~mon~~ cet biens que je le
possède soit le wakf à ^{une} ~~quel~~ certaine charité, alors
ceci considère-t-on l'un testament, et il insiste
rait dans cette volonté jusqu'à sa mort, en effet,
ce testament oral deviendrait un wakf; pourtant
ses héritiers aussi obtiennent ^{un tiers} ~~une~~ partie de son
biens du fondateur décès si il serait favorable
à ^{se} ~~se~~ partager comme cela.

50. Si un biens était consacré à un wakf avec la
nécessité urgente (fıhiş), on en ^{qu'on a expliqué en haut} n'y ~~pas~~ peut pas
encore la possession quelconque, au contraire, cette
possession devienne fausse, inadmissible. Par
exemple une personne ~~le~~ ^{biens} qu'il avait con-
sacré l'un biens à un wakf avec la nécessité urgente
(obligatoire) et après si il l'aurait vendu à ~~un~~
~~vaut~~ ou bien le faisant ~~le~~ don, ou bien gage à une
autre personne, ces contrats considère-t-on fausses
n'ayant aucune validités.

les domaines étant destinés aux wakfs

Les domaines étant destinés aux wakfs sont de deux espèces. Les uns s'appellent les domaines de wakfs ayant considéré comme légitimes, justes. Les autres ceux sont qu'on ~~considèrent~~ ^{considèrent} comme les wakfs injustes, ~~pas~~ n'étant pas légitimes ^{comme la} ces dernières ~~son~~ étaient administré ~~de la~~ catégorie des allocations

Si les domaines de la dîme ^{أو عتبات} ou les domaines Tridaires ^{أو عتبات} seraient consacrés, par son possesseur à condition des procédures régulières, à un wakf c'est considéré ^{comme} des wakfs justes, légitimes ^{أو عتبات}

Si une personne cultiverait, re-solant florissant une terre inculte ^{أو عتبات} avec la permission du souverain comme sa propriété et ensuite il la ferait de consacrer à une chose de droit de charité comme le wakf c'est aussi considéré - t - on des wakfs justes et légitimes.

Si une partie de terre détachée du domaine appartenant à l'État, au trésor public ^{أو عتبات}, ferait on l'un d'eux en toute propriété ~~pas~~ à une personne par le souverain, et si cette personne ~~aussi~~ qu'il en consacrerait ~~la~~ comme wakf à une institution de charité ce serait considéré pour le wakf juste, valable.

D'autre part, l'exactitude de la possession dépendrait que la possession l'achat faite par le possesseur soit de une manière correcte. tel que lorsque une domaine détaché des domaines appartenant à l'État serait donné ^{par le souverain} comme propriété à celui qui le demanda, alors on

à la capacité du trésor impérial à ce temps là,
 l'exactitude et la valeur de la possession serait dépendre
 à l'achat de cette domaine ^{dans} ~~avec~~ un véritable prix
 et de le paiement au trésor de l'État par le possesseur
 et de la récente propriétaire ~~auquel~~ circonstance, si
 on ^{a été} ~~achetait~~ ~~de~~ beaucoup moins prix de la véri-
 table valeur alors ~~il~~ ne peut pas ~~et~~ d'être effectuée
 cette possession comme légitime et juste.

Si au temps de faire effectuer du l'affaire de la prop-
 riété n'aurait pas eu aucune détresse, et aucune dif-
 ficulté à la trésor de l'État, alors l'exactitude et la nature
 de correcte de la possession dépendrait que la posses-
 seur (la propriétaire) soit acheté cette domaine
 par trésor impérial, à double prix; en ce cas, si
 on achèterait ^{la propriété} beaucoup moins d'un prix double alors
 ne réalise par la correcte possession.

Le caractère de la propriété des domaines publics
 est lié et conditionné avec l'affaires d'intérêt
 général; par conséquent si ^{se transformer comme une} ~~de faire une~~ propriété
 des domaines publics corromperait l'affaires
 d'intérêt général, cette procédure ne fut pas correcte
 et juste.

~~Si la terre~~ ^{si simplement} ~~accordée par le souverain~~
 Par un document de ^{la} propriété accordée par le souverain
 qu'on a obtenue simplement, la nature de la prop-
 erté n'existe plus effectivement. Par exemple une
 personne à qui une partie des domaines publics serait
 accordée ^{gratuitement} ~~comme un don~~ et on donnerait à lui un document ^{de la propriété}
 par de la part du trésor de l'État, cet acte de la possession
 on ne considère pas comme valable.

Les souverains ottomans qui possèdent les domaines publi-
 cés sans être des propriétaires et ils les destinent
 aux affaires des charités ^{se considérant} ~~étant~~ d'ailleurs des dépenses
 publiques comme les wakfs ceux sont une espèce des
 allocations.

si
 une personne ferait ~~un~~ wakf d'une partie des
 domaines publics avec la permission du Sultan ayant
 destinée aux affaires des charités comme les dépenses
 précédentes, sans l'achat correct qu'il aurait été
 considéré sa propriétaire légitime, alors ce wakf
 aussi serait le genre des allocations

LIBRARY OF THE NATIONAL ARCHIVES OF TURKEY

SULTANAHAN MEHKEZ MÜHÜRÜ

КРАМЛЕТ

ЛЕНИ

L'influence de l'institution de wakf sur la société islamique.

Certains penseurs ~~de~~ des pays musulmans du ^{XX}~~XX~~^{XX} et ceux de ^{XX}~~XX~~^{XX} siècles, ~~qui~~ considérant que ~~leur~~ le monde d'islam est partout en arrière en face du monde occidental qui faisait toujours des progrès énormes, dominant aussi dans les plusieurs pays musulmans, ^{avaient} ~~ont~~ entamé de chercher les causes fondamentales ^{de ces arriérés} ~~le processus~~. Ensuite ils critiquaient rigoureusement ^{le système islamique} ~~l'institution~~ de wakf aussi comme toutes les autres institutions du Moyen Âge. En même temps, en occident qui possédaient les grandes colonies où la population musulmane ^{était} en majorité, on a surgi des spéculations ^{des opinions} concernant le système de wakf et l'influence ~~sur~~ ^{de} ~~monde~~ matérielle et morale ~~sur~~ le monde ~~musulman~~ s'agissait. Les difficultés et les confusions que le système de wakf résultait, soit disant, sur la propriété des immeubles, causaient aux critiques violentes des juristes européens à propos de cette institution.

D'autre part, les leaders de l'action des modernisations dans l'Empire ottoman, à l'époque du Tanzimat, tentèrent eux aussi, ~~en subissant~~ sous l'influence des courants occidentaux, d'opposer de l'institution de wakf. À cette époque même, on a considéré, d'après les uns, d'abolir entièrement les toutes wakfs existants. En effet, cet institution était alors dans une situation désolée et lamentable.